

Réunion extraordinaire du 15 juin 1940

L'an mil neuf cent quarante le 15 juin à 20 h<sup>es</sup> 30  
le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni  
au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M<sup>r</sup>  
Yvon Maurel Maire

Étaient présents M. M. Maurel, Barrand, Bergonié,  
Delcroix, Manière, Picard, Foullade, Laval, Alicot, Majas  
Dumas, Auzignac Huguet et Aurier.

Absents M. M. Pitot Guirmande, Fondroume, Boumal  
Boudeau et Goulinat

M. Manière Jean est désigné comme Secrétaire

Lecture est donnée du procès verbal de la dernière réunion  
qui est définitivement adopté sans observation.

M. le Maire attire l'attention du Conseil Municipal sur le  
nombre très élevé de réfugiés qui sont venus chercher asile  
à St-Divrade soit attirés par le travail que les hommes peuvent  
trouver à la Poudrière soit qu'ils aient été envoyés par  
l'administration. Beaucoup de ces réfugiés sont arrivés  
sans ressources et il est nécessaire de les nourrir jusqu'à ce  
qu'ils reçoivent un salaire. D'autre part il est indispensable  
d'effectuer quelques réparations urgentes dans les locaux  
qu'ils doivent habiter.

M. le Maire demande au Conseil de voter un crédit assez  
important pour faire face à ces dépenses moralement  
obligatoires

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré ;  
Considérant que dans la période angissante que nous traversons  
il est urgent d'assurer aux Français chassés de leur domicile  
et aux réfugiés étrangers démunis de ressources une nourriture  
et un logement convenables.

Vote un crédit de 20000 francs - vingt mille francs,  
à cet effet

Dit que ce crédit sera immédiatement prélevé sur les  
fonds libres de l'exercice 1940

M. le Maire expose au Conseil Municipal que par suite de  
décès survenus il y a déjà quelques jours, de M. M. Barrière  
Jean et Delsol Frédéric Répartiteurs suppléants, il y  
aurait lieu de procéder à leur remplacement.  
Le Conseil Municipal invite M. le Maire à faire procéder  
d'urgence à la nomination de deux nouveaux Répartiteurs  
suppléants et propose à Monsieur le Sous-Préfet :

Vote d'un crédit  
de 20000 francs  
Dépenses  
de Guerre

Nomination  
de Deux Répartiteurs  
suppléants



Le Conseil Municipal charge M. le Maire de donner satisfaction à M. Esudie'.

Demande  
autorisation de  
vente des ustensiles  
et comestibles  
achetés pour les  
Réfugiés

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que, dès le début de la mobilisation la Commune devait recevoir un contingent de 1500 Réfugiés de la Région du Haut Rhin, - Pour recevoir dignement nos compatriotes malheureux des dortoirs et des cantines durent être organisés rapidement et, à cet effet, des dépenses engagées pour environ pour l'achat  
d'ustensiles d'objets divers et de comestibles.

La construction de la poudrerie et l'afflux de population que ces travaux amenèrent dans la Commune, firent qu'il ne fut pas envoyé de Réfugiés; Mais les achats pour dortoirs et cantines étaient effectués et les ustensiles et comestibles restaient inutilisés

Il y a urgence à en effectuer la vente. L'administration de la Poudrerie a offert de nous en acheter la plus grande partie, peut être la totalité pour les besoins de la main d'œuvre militaire ou civile, travaillant à la Poudrerie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré  
considérant qu'il y a urgence à vendre tous les produits divers achetés pour les dortoirs et cantines des Réfugiés.

Demande à l'autorité supérieure l'autorisation de procéder à leur vente sous la surveillance de M. le Receveur Municipal au mieux des intérêts de la Commune soit globalement soit par lots, particulièrement à l'administration de la Poudrerie qui trouvera là, un premier approvisionnement commode pour les débuts de son ravitaillement.

Autorisation d'encaissement sera donné à M. le Receveur Municipal pour recevoir les fonds provenant de cette vente et payer les dépenses